

2024-015

Département de MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement de SAUMUR-SUD
C.C.A.S. DE BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX

SEANCE DU C.C.A.S. DU 28 MAI 2024

Délibération 2024/ 09
TOME 1

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-huit mai à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Chacé, en session ordinaire, sous la présidence par délégation de Madame Sabine TOUCHARD, Vice-Présidente, en l'absence de Monsieur Armel FROGER sur convocation faite par Monsieur Armel FROGER, Président, le 21 mai deux mille vingt-quatre.

Présents : Madame TOUCHARD, Madame BATYS,
Monsieur BRIAUD, Monsieur ROULLOIS, Madame BOISGARD,
Madame FALLOUX, Monsieur VAHÉ, Madame MILLASSEAU,
Madame DEZE

Excusés : Monsieur FROGER, Président
Monsieur MERCK, Madame CHANTRON, Madame MARTIN
Madame VASSEUR, Madame BRUNET, Madame REVERDY
Madame SXAY

En exercice : 17
Le quorum est atteint

Etaient Présents : 9

Excusés : 8

Secrétaire de séance : Geneviève MILLASSEAU

OBJET : VISITES DE CHÂTEAUX ET SOIREE CABARET

Vu que le CCAS souhaite organiser pour l'ensemble de la population de Bellevigne-les-Châteaux une sortie cabaret avec visite des châteaux de Brissac-Quincé et de Martigné-Briand le samedi 14 septembre 2024,

Considérant que le but de cette journée est de réunir un maximum de personnes et donc que le coût soit abordable pour tous. Le CCAS décide à l'unanimité de prendre en charge le transport pour un montant de 835 euros TTC ainsi que l'entrée du château de Martigné-Briand pour un montant de 3 euros par personne.

Le CCAS fera un mandat administratif pour le transport et un autre pour régler le château.

La dépense sera à prélever au Budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Le secrétaire de séance
Geneviève MILLASSEAU



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le : 6 juin 2024

Pour Extrait Conforme
Le Président
Armel FROGER

